

CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS - 2024

réduisons
TOUS CONCERNÉS
nos déchets



- > MOREILLES > LA TAILLÉE
- > VOUILLÉ LES MARAIS
- > CHALLÉ LES MARAIS

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
S 6		V 2		V 1		J 4		V 3		V 7	
J 11		J 8		J 7		V 12		V 10		J 13	
V 19		V 16		V 15		J 18		J 16		V 21	
J 25		J 22		J 21		V 26		V 24		J 27	
				V 29				J 30			

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
V 5		V 2		J 5		J 3		V 8		V 6	
J 11		J 8		V 13		V 11		J 14		J 12	
V 19		V 16		J 19		J 17		V 22		V 20	
J 25		J 22		V 27		V 25		J 28		V 27	
		V 30				J 31					

LÉGENDE

Jour de collecte inhabituel (cause de jour férié)

Ordures ménagères

Emballages recyclables

J jeudi
V vendredi
S samedi

LES BONS RÉFLEXES - COLLECTE

- > Je sors mon bac et mon sac jaune la veille au soir de la collecte
- > Je positionne mon bac sur le circuit de la collecte, poignées vers la route
- > Je ne dépose pas de sac supplémentaire d'ordures ménagères au pied ou sur le bac
- > Je rentre mon bac après la collecte
- > Pour mieux trier mes déchets, je télécharge l'application TRIVAOU

TRIVAOU

l'application qui facilite le tri

Téléchargement GRATUIT

DISPONIBLE SUR Google Play

Disponible sur App Store

EMBALLAGES



Bien vidés, ni lavés, ni emboîtés,
tous les emballages vont au sac jaune

PAPIER



Les papiers, journaux, enveloppes et magazines sont à déposer dans les colonnes bleues "papier"

VERRE



Le verre est à déposer dans les colonnes vertes "verre"

*** À partir du 1^{er} janvier 2024, la carte d'accès en déchèterie sera obligatoire. Pensez à vous munir de votre carte pour accéder en déchèterie !**



LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LES MAGNILS-REIGNIERS	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h		9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
CHAILLÉ-LES-MARAIS	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h
CHAMPAGNÉ-LES-MARAIS		14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h
SAINT-MICHEL-EN-L'HERM	14h - 17h		9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	14h - 17h
LA FAUTE-SUR-MER	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
LA TRANCHE-SUR-MER	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
LA CHAPELLE-THÉMER		14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h
SAINTE-GEMME-LA-PLAINE		9h - 12h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h
SAINTE-HERMINE	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h

9h - 12h
14h - 17h

**Créneaux d'ouverture uniquement
du 1^{er} avril au 30 septembre**

LES BONS RÉFLEXES - DÉCHÈTERIES

- > Avant de jeter mon déchet, je m'assure qu'il ne peut pas être réutilisé, réparé, donné ou vendu
- > Je trie mes déchets par famille (déchets verts, bois, électronique...) dans mon véhicule ou ma remorque, avant d'arriver en déchèterie
- > J'anticipe mon heure d'arrivée pour respecter les horaires de fermeture
- > Je couvre ma remorque (filet, bâche, sangles...) pour sécuriser mon déplacement
- > Je demande conseil aux agents pour déposer mes déchets dans les bennes de tri adaptées